



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Amélioration de la sécurité dans les transports en commun

Question écrite n° 1942

Texte de la question

Mme Sarah Tanzilli appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la sécurité des usagers dans les transports en commun. Le 15 septembre 2022, le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) a publié les résultats d'une étude sur l'évolution des vols et violences enregistrés dans les réseaux de transports en commun en 2021. 122 000 victimes ont été dénombrées, soit 4 % de plus qu'en 2020, mais toujours moins qu'avant la pandémie de covid-19. En revanche, la plus forte augmentation enregistrée concerne les violences sexistes et sexuelles, affichant une hausse de 32 % en 2021. Or la sécurité dans les transports publics de voyageurs et les gares constitue une nécessité pour les usagers, qui doivent pouvoir se déplacer dans un environnement sûr à toute heure de la journée. Ces statistiques font état d'une situation différenciée et d'une évolution hétérogène selon les territoires. Le département du Rhône particulièrement fait l'objet d'une augmentation de 44 % du nombre de victimes de vols ou de violences dans les transports en commun, soit la plus importante augmentation, de très loin, constatée sur le territoire national. De tels écarts entre les territoires ne peuvent pas être étrangers aux choix opérés par les acteurs locaux de sécurité. Ainsi, Mme la députée souhaite connaître les moyens d'actions que le ministère de l'intérieur entend déployer pour lutter contre les vols et violences dans les transports en commun ainsi que ceux mis en œuvre par les collectivités compétentes. Elle souhaite également connaître les modalités de leur coordination dans le cadre du *continuum* de sécurité afin de lutter au mieux contre ces phénomènes.

Données clés

Auteur : [Mme Sarah Tanzilli](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1942

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 décembre 2022

Question publiée au JO le : [4 octobre 2022](#), page 4355

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)